

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 9 octobre 2015

10<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-9-10-9

**Service instructeur** Service Insertion et Développement Local

**Service consulté**

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION  
SUBVENTIONS GLOBALES FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)**

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer :

- l'approbation de la convention de subvention globale au titre du programme opérationnel national Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole allouée au Conseil départemental pour les années 2015 à 2016 relevant de la programmation FSE 2014-2020. Cette enveloppe financière d'un montant de 1 638 400 € est mobilisée pour renforcer les actions dédiées à l'accompagnement professionnel et socioprofessionnel des bénéficiaires du rSa uniquement. Dans ce cadre, le FSE intervient pour « faire plus et mieux » à hauteur de 50 % du financement départemental dédié.
- la validation financière de la mise en œuvre d'actions soutenues par le FSE en 2012 et 2013, afin de les clôturer, en application de la réglementation de ces fonds issus de la programmation 2007-2013 sur le plan budgétaire.

**1. Programmation FSE 2014-2020 : signature de la convention de subvention globale 2015-2016 allouée au Conseil départemental du Haut-Rhin**

Le Département s'est positionné favorablement pour continuer à être reconnu comme organisme intermédiaire gestionnaire de FSE au titre de la programmation 2014-2020. La maquette prévue pour le Département sur l'ensemble de la période s'élève à 4 915 200 €.

Ce statut d'organisme intermédiaire permet à notre collectivité de gérer directement des fonds FSE sous forme de subvention globale, en contrepartie de crédits engagés par le Département pour la mise en œuvre de sa politique d'insertion et dédiés notamment au soutien des actions d'accompagnement socioprofessionnel et professionnel exclusivement de bénéficiaires du rSa. Le FSE abonde ainsi avantageusement les crédits départementaux dédiés à l'insertion (à parité de 50 % chacun). A la différence de la programmation précédente (2007-2013), les nouvelles directives européennes prévoient d'évaluer les sorties réussies du dispositif rSa et les assortissent d'une réserve de performance qui sera appliquée à l'issue des actions financées.

L'enveloppe financière affectée à notre collectivité s'élève à 1 638 400 € pour la période 2015-2016 et doit se concrétiser par la signature d'une convention entre le Préfet de Région et le Président du Conseil départemental, dont le projet est joint en annexe.

Cette convention fait suite au dépôt d'une demande de subvention globale (annexes 1 et 2 de ladite convention). Les points essentiels de cette demande sont déclinés dans une synthèse annexée au présent rapport.

La signature de cette convention conditionne le dépôt des demandes des structures faisant appel à du FSE, en réponse à l'appel à projets de la politique départementale d'insertion, par le biais du portail informatique Web « Ma Démarche FSE ».

## **2. Programmation FSE 2007-2013 : clôture d'opérations financières mises en œuvre en 2012 et 2013**

Conformément au cadre réglementaire de gestion des crédits européens, les services du Conseil départemental (Service Insertion et Développement Local et Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme) sont tenus de procéder à des contrôles a posteriori des actions, portées par des structures, cofinancées par le FSE et par les crédits départementaux, dédiées à l'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa.

L'objectif de ces contrôles est d'évaluer le déroulement opérationnel de ces actions, d'identifier le montant précis des subventions réellement mobilisées du FSE et du Conseil départemental pour chaque action soutenue et du public cible (bénéficiaires du rSa), a posteriori.

Les conclusions financières de ces contrôles sont soumises à l'approbation de la Commission Permanente. Leur validation conduit à clôturer officiellement les actions sur le plan budgétaire.

### 1. Synthèse des conclusions des contrôles des actions 2012

- ▶ toutes les opérations ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement
- ▶ le montant du FSE mobilisé s'élève à **947 889,62 €**
- ▶ l'intervention du Département s'établit à **907 566,00 €**
- ▶ soit au total, pour ces 13 opérations, un soutien de **1 855 455,62 €**.

Actions annuelles 2012				
Contrôles soumis à validation de la Commission Permanente du 09 octobre 2015				
Structures	Coût total de l'opération	Montant FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant CG 68
ADEIS	235 730,45 €	130 730,45 €	55,46 %	75 000 €
CONTACT PLUS REC	157 156,23 €	78 550 €	49,98 %	78 550 €
PAPIVORE	115 427,81 €	30 011,23 €	26 %	50 000 €
POLE EMPLOI	570 222,19 €	248 902,19 €	43,65 %	321 320 €
OGACA	Procédure de liquidation judiciaire de la structure			
Rappel des contrôles validés en CP du 21 février 2014				
Structures	Coût total de l'opération	Montant FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant CG 68
ADESION	154 763,90 €	61 612 €	39,81 %	45 000 €
CCAS LA PASSERELLE	104 384,49 €	40 886 €	39,17 %	19 200 €
JARDINS DE WESSERLING	79 211,56 €	38 711,56 €	48,87 %	16 000 €
MANNE ALIMENTAIRE	56 642,78 €	11 642,78 €	20,55 %	15 000 €
PATRIMOINE ET EMPLOI	89 671,15 €	41 496 €	46,28 %	16 000 €
REAGIR ENVIRONNEMENT	67 723,22 €	30 941 €	45,69 %	16 000 €
CIAREM	228 688,27 €	110 650 €	48,38 %	110 650 €
CONTACT PLUS RSP	237 049,70 €	117 872 €	49,72 %	117 872 €
G7	32 858,41 €	5 884,41 €	17,91 %	26 974 €
TOTAL	/	947 889,62 €	/	907 566,00 €

## 2. Synthèse des conclusions des contrôles des actions annuelles 2013

- ▶ 2 opérations annuelles 2013 ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement
- ▶ le montant du FSE mobilisé s'élève à **28 488,84 €**
- ▶ l'intervention du Département s'établit à **42 090,00 €**
- ▶ soit au total, pour ces 2 actions annuelles, un soutien de **70 578,84 €**

Actions annuelles 2013				
Contrôles soumis à validation de la Commission Permanente du 9 octobre 2015				
Structures	Coût total de l'opération	Montant FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant CG 68
PAPIVORE	53 600,62 €	19 832,23 €	37 %	22 500 €
G7	28 246,61 €	8 656,61 €	30,6 %	19 590 €
TOTAL	/	28 488,84 €	/	42 090,00 €

A noter que ce travail d'ajustement de ces contrôles a posteriori se poursuivra jusqu'en 2016 et fera l'objet de rapports ultérieurs au fur et à mesure de l'avancée des conclusions.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de subvention globale au titre du programme opérationnel national Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole pour les années 2015 à 2016, dont le projet est joint au présent rapport,
- de m'autoriser à signer la convention précitée, le cas échéant, en y apportant des modifications mineures,
- de prendre acte des contrôles financiers des opérations FSE concernées par les périodes 2012 et 2013 et d'en approuver les conclusions sur le plan budgétaire, notamment l'intervention du FSE comme suit :
  - 947 889,62 € en 2012,
  - 28 488,84 € en 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN